

CÂZIËR D PAÏSRÎ CONM MENBR SOUTNAUNT°T DE CHUBRI
FORMULAIRE D'ADHÉSION À CHUBRI EN TANT QUE MEMBRE DE SOUTIEN

Mae / Je, soussigné-e

ptit non / prénom	
non d familh / nom	

qhi dmërr / demeurant

ad-rç / adresse	
têlêfon·n / téléphone	
mél / courriel	

- ☐ j païss conm **menbr soutnauntt ou soutnaunt** du souëton Chubri pour l'an-née **2026** / adhère en tant que **membre de soutien** à l'ass. Chubri pour l'année **2026**
ë j pèy ma cotizz (sonm a chouâzi) / et verse ma cotisation (montant au choix)
☐ 5 € ☐ 10 € ☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 50 €
☐ aotr sonm / autre montant : _____ €
- ☐ en cheq marqë ô non d « Chubri » / par chèque libellé à l'attention de « Chubri »
- ☐ en mon-nâe ☐ parr virment (dmaundë in RIB a Chubri)
en espèces par virement (demander un RIB à Chubri)

Fèt le / Fait le

[jou]	[mouâz]	[an-née]
-------	---------	----------

Sign de la / du menbr

Signature de la / du membre

--

Morçè dé statut / Extrait des statuts

Article 2 - Objet

L'association a pour objet : l'inventaire et l'étude du gallo, son actualisation et la transmission des connaissances produites.

Elle entend contribuer :

- à la sauvegarde du gallo et à sa transmission auprès des nouvelles générations et des arrivants, en Pays Gallo et au-delà ;
- au respect des droits culturels dans le domaine linguistique, y compris : le droit de chaque personne de parler gallo (en privé comme en public), le droit de parler sa propre variante dialectale du gallo (à l'oral comme à l'écrit), ou encore le droit d'accès au gallo pour tout habitante ou habitant du Pays Gallo.

Elle a pour objectifs :

- d'inventorier la langue gallèse auprès des gallophones de naissance et diffuser les données et connaissances produites ;
- de proposer des outils et des services afin de faciliter l'usage actuel du gallo, dans le respect du droit de chaque personne de parler sa propre variante dialectale ;
- de favoriser l'émergence d'une recherche linguistique structurée et professionnalisée sur le gallo, ainsi que la mise en réseau des compétences dans ce domaine.

Article 5 - Membres

L'association se compose de membres titulaires et de membres de soutien :

- Sont membres titulaires (« menbr en titr » en gallo) les personnes physiques ou morales admises comme telles par le conseil d'administration et versant au moment de l'admission et ensuite chaque année une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration. En assemblée générale, elles ou ils peuvent être élu· au sein du conseil d'administration.
- Sont membres de soutien (« menbr soutnaunt ou soutnauntt » en gallo) les personnes physiques ou morales versant une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration. En assemblée générale, elles ou ils ne peuvent pas être élu· au conseil d'administration.

N'importe quel· membre de soutien peut demander à être admise ou admis comme membre titulaire par courrier adressé à l'attention de la présidente ou du président au siège social de l'association.

Chubri
23 rabinn de Ghuyënn
35000 Rënn - fr
+33 (0) 2 99 84 08 87
chubri@chubri.org
www.chubri-galo.bzh

centr de linghistiq du galo
souëton louae 1901 (I.O. 23/9/2000)
ape > 9499Z
siret > 478 382 930 00053

Chubri
23 avenue de Guyenne
35000 Rennes - fr
+33 (0) 2 99 84 08 87
chubri@chubri.org
www.chubri-galo.bzh

centre de linguistique du gallo
ass. loi 1901 (I.O. 23/9/2000)
ape > 9499Z
siret > 478 382 930 00053